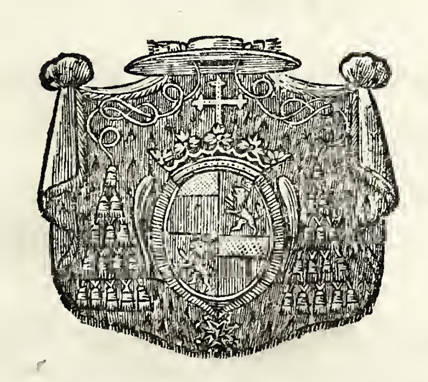
MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

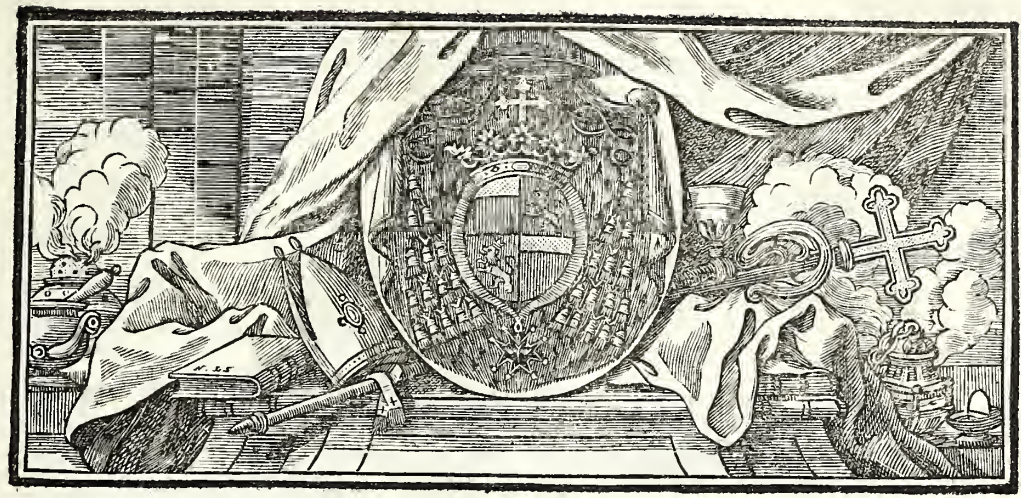
QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la Victoire remportée par les Armées de* FRANCE *&* *d'*ESPAGNE *ſur celle du Roi de Sardaigne.*



A PARIS,

Chez *HERISSANT*, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus.

M. DCC. XLV.



MANDEMENT
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,

QUI ordonne que le TE DEUM *ſera chanté dans toutes les Egliſes de ſon Diocéſe, en actions de graces de la Victoire remportée par les Armées de* FRANCE *&* *d'*ESPAGNE *ſur celle du Roi de Sardaigne.*



CHARLES-GASPARD-GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur

de l'Ordre du S. Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocéſe: SALUT ET BENEDICTION.

Ce n'eſt pas en vain que nous nous ſommes flatés, qu'avec le ſecours du Ciel, l'Italie alloit devenir pour nos Alliés & pour Nous un théatre de conquêtes & de triomphes. Le Seigneur, en effet, a éxaucé nos priéres,
Pſalm. 125. ℣. 3. & *a ſignalé ſa puiſſance & ſa bonté en notre faveur.*

Depuis la priſe de Plaiſance & de Parme, laquelle avoit ſuivi de près la réduction de Tortone, un détachement de l'Armée Eſpagnole a ſurpris la Ville de Pavie; & nos Troupes, jointes à celles que commande l'Infant DOM PHILIPPE, ont remporté une Victoire ſignalée ſur l'Armée du Roi de Sardaigne. Ce Prince allié de nos Ennemis, ſe confiant dans la ſituation avantageuſe de ſon camp, ſe croyoit à l'abri de toute inſulte: ſa ſécurité a cauſé ſa défaite: attaqué contre ſon attente, il a éprouvé ce que peut, malgré les plus grands obſtacles, la valeur conduite par l'habileté & par la prudence.

Si le Peuple fidéle ne peut ſe diſpenſer de faire éclater en cette occaſion ſa joie & ſa reconnoiſſance envers Dieu, il eſt de notre devoir de l'inſtruire de ce qui doit être le véritable objet de l'une & de l'autre. Apprenons-lui que dans l'événement que nous lui annonçons, ce n'eſt pas des malheurs de nos ennemis qu'il doit ſe réjouir, mais des avantages que leur défaite peut nous procurer & qu'ils en retireroient eux-mêmes, ſi elle leur faiſoit

enfin déſirer la paix qu'ils rejettent avec obſtination depuis tant de temps. Ne lui laiſſons pas ignorer que les plus grands Guerriers, ceux ſur-tout en qui le Chriſtianiſme a perfectionné les ſentimens de l'humanité, ne voient qu'à regret couler le ſang qu'il leur eſt ordonné de répandre; & qu'ils donnent quelquefois des larmes au ſort de ceux qui périſſent dans les combats, & qui peut-être, s'ils euſſent été vainqueurs, auroient déshonoré leur triomphe par des cruautés.

Saint Auguſtin, donnant à ce ſujet de ſalutaires avis au Comte Boniface, avec qui il étoit lié d'une étroite amitié, l'avertiſſoit qu'on ne doit faire la guerre que par néceſſité & pour parvenir à la paix: „Soyez donc „pacifique, lui ajoûtoit ce ſaint Docteur, même en „faiſant la guerre; que votre but ſoit de procurer par vos „victoires aux vaincus les avantages de la paix: quand „vous frapez l'ennemi qui a les armes à la main, que „votre volonté l'épargne, & que la ſeule néceſſité vous „engage à lui porter le coup mortel.“ *Epiſt.* 189. *aliàs* 205. *ad Bonifac.*

A CES CAUSES, après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Métropolitaine, Nous ordonnons, que le *Te Deum*, avec le Verſet *Benedicamus Patrem & Filium*, & l'Oraiſon *Pro gratiarum actione*, l'Antienne *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. le Verſet *Fiat manus tua*, &c. & l'Oraiſon *Pro Rege & ejus Exercitu*, ſera chanté Jeudi prochain, quatorze du préſent mois d'Octobre,

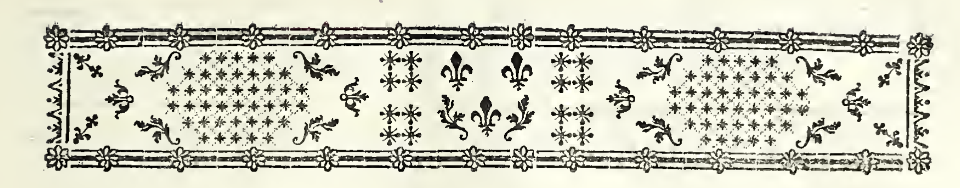
dans notredite Eglise, en actions de graces de la Victoire remportée par les Armées de France & d'Espagne sur celle du Roi de Sardaigne. Qu'il sera pareillement chanté le Dimanche suivant, dix-sept du présent mois, dans toutes les Abbayes, Chapitres, Paroisses, & Communautés Séculiéres & Réguliéres de la Ville & des Fauxbourgs de Paris; & le Dimanche qui suivra la réception de notre présent Mandement, dans toutes les autres Eglises de notre Diocése.

Si vous mandons que ces Présentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés éxemptes & non éxemptes, à ce qu'ils n'en ignorent. Donné à Paris en notre Palais Archiépiscopal, le treize d'Octobre mil sept cent quarante-cinq.

Signé, ✠ CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monseigneur,

LASONE



LETTRE DU ROI,

*A Monſeigneur l'*ARCHEVESQUE *de Paris.*

MON COUSIN, dans la ſituation où le Roi de Sardaigne ſe trouvoit après avoir perdu Tortone, ſa principale reſſource pour fermer en même temps les chemins du Piémont & du Milanez, conſiſtoit à ſoûtenir Aléxandrie. Ses forces jointes à celles de la Reine de Hongrie, & placées ſur le bas Tanaro, y formoient une puiſſante barriére : mais un détachement de l'Armée Eſpagnole ayant ſurpris la Ville de Pavie, ce premier ſuccès fit juger au Comte de Schulembourg que le véritable objet de mon Frere, Couſin & Gendre l'Infant DOM PHILIPPE étoit de ſe porter ſur Milan ; & il ſe détermina en conſéquence à ſe ſéparer de l'Armée Piémontoiſe, à paſſer le Pô & à s'étendre dans le Paveſan. Mon Armée commandée par mon Couſin le Maréchal DE MAILLEBOIS, jointe à celle d'Eſpagne ſous les ordres de mondit Frere, ayant ſaiſi le moment de cette ſéparation, ſe porta le vingt-ſept du mois dernier avec une telle diligence ſur le bas Tanaro, qu'après avoir paſſé cette Riviére à différents gués, & forcé les Troupes qui les défendoient, elle eſt tombée ſur le gros de l'Armée Piémontoiſe, qui a été diſperſée & pourſuivie

jusque sous le canon de Valence, après avoir abandonné huit piéces de Canon, perdu plusieurs Etendarts, & laissé sur le champ de bataille un nombre considérable de morts & de prisonniers. Un événement accompagné de circonstances aussi heureuses est dû à cet esprit d'intelligence, de fermeté & de conduite, que la divine Providence répand sur ceux qu'elle daigne protéger; & ma premiére attention étant de lui en rendre les actions de graces qui lui sont dues, je vous écris cette Lettre, pour vous dire, que mon intention est, que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine & autres de votre Diocése, avec les solemnités requises, au jour & à l'heure que le Grand-Maître ou le Maître des Cérémonies vous dira, & que vous invitiez tous ceux qu'il conviendra d'y assister. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Fontainebleau le 6. d'Octobre 1745.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.